



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de la Ville de Dole

Séance du lundi 20 mars 2023

Président : Monsieur Jean-Baptiste GAGNOUX
Secrétaire de séance : Madame Nadine HERRMANN

Nombre de conseillers en exercice : 35
Nombre de conseillers présents : 32
Nombre de procurations : 3
Nombre de votants : 35
Date de la convocation : 14 mars 2023
Date de publication : 27 mars 2023

Conseillers présents

GAGNOUX Jean-Baptiste, GIROD Isabelle, MANGIN Isabelle, BERTHAUD Mathieu, MARCHAND Sylvette, CHAMPANHET Stéphane, NONNOTTE-BOUTON Catherine, GERMOND Daniel, DRAY Frédérique, JABOVISTE Philippe, MIRAT Maryline,	DOUZENEL Alexandre, CUINET Jean-Pierre, ROCHE Paul, PECHINOT Jacques, FICHERE Jean-Pascal, REBILLARD Jean- Michel, CRETIN-MAITENAZ Blandine, CERNELA Patrice, LEFEVRE Jean-Philippe, DELAINE Isabelle, JEANNET	Nathalie, ANTOINE Patricia, MBITEL Mohamed, BOURGEOIS- REPUBLIQUE Claire, CUSSEY Laëtitia, PRAT Hervé, JARROT- MERMET Laëtitia, GOMET Nicolas, DRUET Timothée, MUGNIER Christine, HERRMANN Nadine
--	---	--

Conseillers absents ayant donné procuration

DEMORTIER Catherine donne procuration à DELAINE Isabelle, GRUET Justine donne procuration à GAGNOUX Jean-Baptiste, HAMDAOUI Ako donne procuration à HERRMANN Nadine

Conseillers absents non représentés

Objet : Convention de mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée avec le Syndicat Mixte Doubs-Loue pour l'étude de l'aménagement d'une passe à poissons sur le site du Moulin Brindel

Rapporteur : Monsieur Alexandre DOUZENEL

Considérant la délibération n°18.22.03.32 du 22 mars 2018 du Conseil Municipal approuvant le projet de rétablissement de la continuité écologique du barrage du Moulin Brindel consistant en l'aménagement d'une passe à poissons ;

Considérant l'arrêté préfectoral n°2019-0930-0001 autorisant les travaux prévus pour la construction de la passe à poissons et en fixant la limite d'exécution en fin d'année 2024 ;

Considérant que le marché de travaux de la passe à poissons publié le 31 octobre 2019 fut déclaré infructueux (hors budget prévisionnel) et les travaux reportés ;

Considérant la nécessité de réviser le projet initial ;

Considérant les statuts du Syndicat Mixte Doubs-Loue (SMDL) établis par Arrêté Préfectoral n°3920191224-002 du 24 décembre 2019 compétent en matière de GEMAPI (GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) et en matière d'aménagement des cours d'eau ;

Considérant plus particulièrement les dispositions à l'article 6 des statuts du SMDL permettant au syndicat de conclure des conventions avec des collectivités territoriales pour la réalisation d'opérations relevant de sa compétence ;

Il est proposé au Conseil Municipal de déléguer la maîtrise d'ouvrage de l'étude de l'aménagement de la passe à poissons au Syndicat Mixte Doubs-Loue. Cette délégation de la maîtrise d'ouvrage inclura l'étude du projet définitif, l'élaboration des dossiers réglementaires, la procédure de passation du marché de travaux.

Le plan prévisionnel de financement est le suivant :

	Coût prévisionnel En € TTC	Agence de l'eau (50%)	Ville de Dole (50%)
Études de projet définitif	30 000	15 000	15 000
Dossiers réglementaires	5 000	2 500	2 500
Rémunération mandataire	10 000	5 000	5 000
Sous total € TTC	45 000	22 500	22 500
Total dépenses € TTC	45 000		
Total recettes € TTC		45 000	

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement et Urbanisme du 16 mars 2023,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
DECIDE :

- **D'APPROUVER** la délégation de maîtrise d'ouvrage pour l'étude de l'aménagement de la passe à poissons du barrage du Moulin Brindel au Syndicat Mixte Doubs-Loue,
- **D'APPROUVER** le projet de convention de mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée avec le Syndicat Mixte Doubs-Loue ci-annexé,
- **D'APPROUVER** le plan prévisionnel de financement,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention de mandat et tout document relatif à sa mise en œuvre ainsi que tout document nécessaire à la réalisation de l'étude de l'aménagement d'une passe à poissons sur le site du Moulin Brindel.

SCRUTIN POUR : 35
 CONTRE : 0
 DONT 3 PROCURATION(S)

ABSTENTION : 0
NE SE PRONCE PAS : 0

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Pôle Moyens et Ressources/Finances
- Pôle Services Techniques/Environnement
- Syndicat Mixte Doubs-Loue

Fait à Dole, le 20 mars 2023.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Monsieur Jean-Baptiste GAGNON

